

SUD OUEST Emploi • Formation
05 35 31 27 41 - jl.roucher@sudouest.fr

E Emploi Offres

INGÉNIEURS/TECHNICIENS

Yukadi Groupe Hôtellerie de Plein Air recherche

pour un important camping en Charente-Maritime son (sa),

Responsable technique

Mission : encadrement de l'équipe technique, sécurité et conformité, gestion et réalisation des programmes de travaux et des budgets. Selon expérience : CDD ou CDI / salaire 27 à 30 k€. Profil : formation technique supérieure, connaissances BTP, expérience d'encadrement, rigueur, organisation. Envoyer CV à : manuel@yukadivillages.com

MÉTIER DE L'AUTOMOBILE ET DE LA MÉCANIQUE

La **CARROSSERIE ROUGIER** à Puygoyen (16) recrute (h/f) en CDI

1 CARROSSIER TÔLIER
1 PEINTRE préparateur automobile

35 h hebdo (du lundi au vendredi) Salaire motivant avec 13^e mois

Merci d'envoyer CV + lettre de motivation à contact@carrossierrougier.com 05 45 61 05 99

F Formation

Devenez responsable ou salarié d'une entreprise hippique

un métier de passion

BP Responsable d'Entreprise Hippique

Elevage - Soins - Valorisation
Diplôme de l'installation agricole
Formation pour adultes

Inscriptions en cours
Démarrage le 14 février 2018

05 58 06 81 00 06 76 49 63 12
@ccc-mantdemarsan@afasec.fr

Hippodrome, 164 avenue Georges Peilat, 40000 Mont de Marsan

MYSTÉRIEUSE BÉCASSE

Jean-Michel Desplos

Dame Bécasse séduit toujours autant...
Un livre aux magnifiques photographies pour rêver et comprendre.

144 pages couleur, relié, 25 x 28,5 cm

28,50 €

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX ET CHEZ VOTRE LIBRAIRE

ÉDITIONS SUD OUEST
www.editions-sudouest.com

SUD OUEST Annonces légales et officielles
sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

Annonces administratives et judiciaires

6673313

Communauté d'agglomération du GrandAngoulême Commune de Mornac

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Modification simplifiée n°1 du Plan Local D'Urbanisme

Par arrêté du 10 janvier 2018, affiché au siège de l'EPCI et en mairie de Mornac et aux endroits habituels d'affichage, le Président de la Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême a ordonné la mise à disposition du public des documents relatifs à la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mornac.

Le dossier sera accessible au public à la mairie de Mornac et au siège de la Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême durant 32 jours à compter du 22 janvier 2018 au 22 février 2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier est également consultable sur le site internet de GrandAngoulême: www.grandangouleme.fr durant toute la durée de la consultation.

Pendant la durée de la mise à disposition, les observations pourront être consignées sur le registre de mise à disposition déposé au siège de l'EPCI et en mairie. Elles peuvent également être adressées par courrier au siège de la Communauté d'Agglomération ou par courriel, à l'adresse suivante: plu_communes@grandangouleme.fr

Au terme de la mise à disposition, le Conseil Communautaire pourra approuver par délibération la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Mornac.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier de mise à disposition auprès de la mairie et de la Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême.

Le Président
Jean-François DAURE

6673331

Préfecture de la Charente
Service de Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à la demande d'autorisation de la SARL PRODELEC de disposer de l'énergie hydroélectrique de la rivière «La Vienne» au barrage de La Roche sur la commune de Confolens

Par arrêté du 15 janvier 2018, le préfet de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique du 20 février 2018 à 9h30 au 22 mars 2018 à 17h30 inclus, d'une durée de 31 jours, relative à la demande d'autorisation de disposer de l'énergie hydroélectrique de la rivière «La Vienne» au barrage de La Roche sur la commune de Confolens par la SARL PRODELEC. La puissance maximale brute du projet est de 701 kw.

Le maître d'ouvrage est la SARL PRODELEC dont le siège est au 9, rue de Brantôme à Limoges (87100). Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à M. François VAUZELLE (tél. 05.55.79.53.11).

Les pièces du dossier, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, ainsi qu'un registre, seront déposés en mairies de Confolens, Ansac-sur-Vienne et Saint-Maurice-des-Lions pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et les observations être consignées sur le registre.

Les observations et propositions du public peuvent également être adressées:

- par voie postale: mairie de Confolens, M. Jean-Marie DROUAUD (commissaire-enquêteur), place Henri-Coursaget - CS 60003 - 16500 Confolens;
- par voie électronique: à l'adresse: pref-observations-barrage-roche@charente.gouv.fr.

M. Jean-Marie DROUAUD, chef d'exploitation de la SAUR en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire recevra le public en mairies selon le calendrier suivant:

Confolens:
- Mardi 20 février 2018 de 9h30 à 12h30,
- Jeudi 22 mars 2018 de 14h30 à 17h30,
Ansac-sur-Vienne:
- Samedi 10 mars 2018 de 9h à 12 heures
Saint-Maurice-des-Lions:
- Mercredi 14 mars 2018 de 9h à 12 heures.

Il transmettra son rapport et ses conclusions au préfet de la Charente qui en adressera une copie à la sous-préfecture de Confolens et en mairie de Confolens, Ansac-sur-Vienne et Saint-Maurice-des-Lions pour être tenue à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant la même durée sur le site cité ci-dessous.

Le dossier soumis à enquête publique ainsi que les documents relatifs à l'enquête seront publiés sur le site internet de la préfecture: www.charente.gouv.fr (rubrique: politiques publiques - environnement/chasse - DUP-ICPE-IOTA/Confolens).

Un accès au dossier d'enquête publique est également possible sur un poste informatique mis à disposition du public dans le hall d'accueil de la préfecture de la Charente, aux heures habituelles d'ouvertures au public.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, auprès de la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement, 7-9, rue de la Préfecture - CS 92301 - 16023 Angoulême Cedex).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du préfet de la Charente.

ANNONCES LÉGALES et OFFICIELLES

Le meilleur des ventes aux enchères

Chaque dimanche et lundi dans les annonces Officielles de votre quotidien et 24 h / 24 sur www.sudouest-legales.com

100% spécialisé et réactif
05 35 31 27 71
TRAFIC_AD@sudouest.com

*Habilitatation préfectorale sur 7 départements et 5 arrondissements.

SUD OUEST

6673309

Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême Commune de Soyaux

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté du 10 janvier 2018, affiché au siège de l'EPCI et en mairie de Soyaux et aux endroits habituels d'affichage, le Président de la Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême a ordonné la mise à disposition du public des documents relatifs à la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Soyaux.

Le dossier sera accessible au public à la mairie de Soyaux et au siège de la Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême durant 32 jours à compter du 22 janvier 2018 au 22 février 2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier est également consultable sur le site internet de GrandAngoulême: www.grandangouleme.fr durant toute la durée de la consultation.

Pendant la durée de la mise à disposition, les observations pourront être consignées sur le registre de mise à disposition déposé au siège de l'EPCI et en mairie. Elles peuvent également être adressées par courrier au siège de la Communauté d'Agglomération ou par courriel, à l'adresse suivante: plu_communes@grandangouleme.fr

Au terme de la mise à disposition, le Conseil Communautaire pourra approuver par délibération la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Soyaux.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier de mise à disposition auprès de la mairie et de la Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême.

Le Président
Jean-François DAURE

Ventes aux enchères

VENTES AU TRIBUNAL

6668633

SEMIOS

11, Bd de Bretagne - CS 62307
16023 Angoulême Cedex
Tél. 05.45.38.04.50
e.mail: c.brandet@semios-avocats.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT

L'adjudication aura lieu à la barre du Tribunal de Grande Instance d'Angoulême au Palais de Justice de ladite ville, place Francis-Louvel Mercredi 28 février 2018 à 9h30

MISE A PRIX: 186.000€

A LA REQUETE DE: BARCLAYS BANK PLC, Société de droit anglais ayant son siège social 1, Churchill Place, London, E 147 5 HP, United Kingdom, inscrite au «Register Of Companies» sous le numéro 1026167, dont le succursale en France a son siège social 32, avenue Georges-V à Paris (75008) et est immatriculée au RCS de PARIS sous le n°381 066 281, venant aux droits de sa filiale BARCLAYS FINANCEMENT IMMOBILIERS en abrégé «BARFIMO» par suite de transmission universelle du patrimoine réalisée le 29 décembre 2008, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège 1, Churchil Place, London - E14 5 UNITEC KINGDOM

Ayant pour avocat constitué M^e Olivier GUEVENOUX, membre de la SELARL SEMIOS, dont le siège social est 11, boulevard de Bretagne CS 62307, 16023 Angoulême Cedex.

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE A VENDRE: Ensemble immobilier situé commune d'ASNIERES SUR NOUERE comprenant:

Un manoir d'origine templière, d'une surface habitable de 366,04 m² composé de:

- Au rez-de-jardin: cage d'escalier, local chaudière, cave voûtée, pièce voûtée;
- Au premier étage: cuisine en cours d'aménagement, salon et salle à manger, toilettes;
- Second étage: couloir dégagement 1, placard-penderie, couloir dégagement 2, couloir dégagement 3, chambre 1, chambre 2, chambre 3, salle de bains, dressing, chambre 4, salle d'eau, toilettes, toilettes;
- Local fioul
- Tour façade sud:
- Dépendance 3 comprenant: cuisine équipée, salon et une mezzanine à l'étage; hangar (abri pour voitures) d'une surface de 94 m²;
- Dépendance 1: Un appartement de type F3, d'une surface habitable de 71,29 m², comprenant: cuisine, séjour, deux chambres, salle d'eau, toilettes, remise et grand garage à l'arrière côté nord;
- Dépendance 2: un appartement de type F4 d'une superficie habitable de 81,57 m², comprenant au rez-de-chaussée: entrée, dégagements, toilettes, salle d'eau, cuisine-séjour; étage: palier, deux chambres, grenier non aménagé à l'arrière côté nord; garage avec grenier
- Parc avec jardin bordés par la Nouère, rivière affluent droit du fleuve Charente petite île et petit étang.

Il est expressément indiqué que l'accès actuel à la propriété se fait par la parcelle cadastrée section A 1851 qui n'est pas saisie. L'acquéreur devra créer un nouvel accès par la parcelle cadastrée A 1857 ou A 1858, comme cela existait initialement.

L'ensemble cadastré dite commune :

- Section A 1474 « logis de Nouère » 47 a 44 ca
- Section A 1476 « logis de Nouère » 02 a 49 ca
- Section A 1479 « logis de Nouère » 02 a 04 ca
- Section A 1857 « logis de Nouère » 31 a 09 ca
- Section A 1858 « logis de Nouère » 03 a 16 ca

OCCUPATION: Les immeubles sont occupés par les saisis.

VISITES: Contacter la SELARL ALEXANDRE au 05.45.92.51.20 ou 05.45.92.60.32 ou la SELARL SEMIOS au 05 45 38 04 50

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau du Tribunal de Grande Instance de la Charente et le cahier des conditions de la vente peut être consulté par toute personne intéressée, soit au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Angoulême, Palais de Justice, place Francis-Louvel, soit au Cabinet de l'avocat poursuivant (dossier n° C140121) soit sur le site internet www.info-encheres.com

Les dispositions légales prévoient la nécessité d'un pouvoir écrit et d'un chèque de banque d'un montant de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3000€ pour tout acquéreur éventuel. Cette somme sera restituée à la personne qui ne serait pas déclarée adjudicataire.

Pour extrait
Signé: M^e Olivier GUEVENOUX